

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 décembre 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES  
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 416

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

-----  
**ARTICLE 37**

Dans l'alinéa 110 de cet article, supprimer les mots :

« sur le transport sédimentaire et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'une redevance ayant trait à la libre circulation piscicole. Et non au transport solide.

Ces deux problèmes ne sont pas liés.